

Des nouveaux droits contre la surveillance des salarié-es !!

Géolocalisation, non merci !

Sud s'était engagée seule dans une longue bataille juridique pour contester l'installation des boîtiers fleet performance sur les 20 000 véhicules de l'entreprise.

Nous jugions que ces nouveaux outils numériques mettaient en œuvre un contrôle abusif des salarié-es d'Orange.

La justice nous a donné raison par 2 fois sur les seuls boîtiers dont le dispositif était disproportionné par rapport aux objectifs affichés par la direction.

Un accord «numérique» très insuffisant !

Nous avons tenté en vain d'intégrer la protection des salarié-es d'orange dans l'accord numérique. CFDT, CGT et FO ont toutefois signé.

Des nouveaux droits !!

Pour échapper au jugement, la direction a décidé d'équiper les véhicules de nouveaux boîtiers. Nous avons le choix entre «le démontage des boîtiers" et entreprendre une nouvelle procédure contre les nouveaux dispositifs ou passer par une "transaction juridique" avec l'entreprise. Cela s'appliquera sans limite de temps, Nous avons ainsi obtenu des nouveaux droits au seul bénéfice des salarié-es.



Curieusement, certains syndicats ont voulu faire retirer les seuls boîtiers fleet en application un jugement qu'il n'avait pas demandé.

Travailler en paix !

Dans une société où la surveillance des citoyen-nes est toujours croissante, Sud est satisfait de ces nouvelles contraintes imposées à Orange.

il est désormais interdit à l'employeur de sanctionner un-e salarié-e en s'appuyant sur une géolocalisation obtenue par n'importe quel moyen, boîtiers, tablettes ou smartphones.

Le combat continue contre la surveillance des salarié-es sédentaires ou mobiles mais aussi contre une politique numérique trop intrusive et aux dépens des salarié-es.

Aujourd'hui Et Demain, Nos Droits!